

Séance spéciale
Groupe de travail sur la diversité culturelle
et la mondialisation (GTDCM) du RICP
Le 19 juin 2009



Centre Culturel Canadien
5 rue de Constantine, 75007
Paris (France)

ORDRE DU JOUR

Objectifs de la séance spéciale

- Discuter du résultat de la seconde session ordinaire de la Conférence des États parties à la *Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.
- Traiter du mandat confié au Comité intergouvernemental.
- Déterminer le mandat du Groupe de travail pour 2010-2011 qui sera demandé aux ministres du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) au cours de la 11^e Réunion ministérielle à Bucarest.
- Discuter des plans et des préparatifs en vue de la 11^e Réunion ministérielle à Bucarest (Roumanie), qui aura lieu les 8 et 9 octobre 2009.
- Traiter de l'orientation et des activités futures du RIPC et du Bureau de liaison.

Mandat du Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation pour 2008-2009, énoncé dans la Déclaration de Séville

Selon les ministres, le Groupe de travail devrait :

1. Appuyer le travail entrepris par le Comité intergouvernemental dans le contexte de la phase de mise en œuvre de la Convention, notamment en continuant :

- de promouvoir la ratification généralisée de la Convention en vue d'assurer une plus grande représentation géographique parmi les États parties;
- de servir de groupe de discussion spécialisé et officieux qui s'efforce de mettre en évidence des questions clés pouvant être abordées par le Comité intergouvernemental et de réfléchir davantage à celles-ci;
- de travailler en collaboration avec les représentants de la société civile internationale qui présenteront divers points de vue, lesquels seront utiles dans le cadre du travail entrepris au cours de la phase de mise en œuvre.

2. Étudier de façon plus approfondie le thème du dialogue interculturel en vue de prendre part au discours actuel sur cette question transversale et de faire valoir son importance à titre d'élément de promotion essentiel de l'inclusion sociale, notamment :

- en examinant les répercussions multidimensionnelles du dialogue interculturel, surtout son potentiel pour ce qui est de promouvoir l'engagement des jeunes, de supprimer les écarts socioéconomiques grâce à la coopération culturelle et de prévenir toutes formes de conflit;

**Séance spéciale
Groupe de travail sur la diversité culturelle
et la mondialisation (GTDCM) du RICP
Le 19 juin 2009**



**Centre Culturel Canadien
5 rue de Constantine, 75007
Paris (France)**

ORDRE DU JOUR

- en échangeant des informations et des données de recherche et d'expérience relatives à ces questions avec des organisations internationales engagées dans la promotion du discours sur le dialogue interculturel;
- en mettant en commun des pratiques exemplaires et des obstacles rencontrés pour établir un dialogue interculturel à titre d'élément permanent intégré à l'élaboration des politiques publiques;
- en élargissant le cadre du dialogue avec les représentants de la société civile de manière à inclure des organisations qui centrent leurs efforts sur l'inclusion sociale, le dialogue interculturel et diverses questions touchant les jeunes.

Documents de discussion

- Rapport d'activités et de décisions du Comité intergouvernemental soumis à la Conférence des États parties
- Ordre du jour de la 2^e session ordinaire de la Conférence des États parties
- Résolutions adoptées par la Conférence des États parties (distribuées sur place)
- Mandat et plan de travail du Groupe de travail pour 2008-2009

**Séance spéciale
Groupe de travail sur la diversité culturelle
et la mondialisation (GTDCM) du RICP
Le 19 juin 2009**



**Centre Culturel Canadien
5 rue de Constantine, 75007
Paris (France)**

ORDRE DU JOUR

Le 19 juin 2009

9h15

Arrivée des participants

Lieu de la rencontre : Centre culturel canadien
5 rue de Constantine
75007 Paris

9 h 30

***Mot de bienvenue et discours d'ouverture – président du
Groupe de travail sur la diversité culturelle et la
mondialisation***

- Compte rendu des discussions du Groupe de travail qui se sont déroulées au cours de la réunion tenue à Vienne (février 2009)
- Examen des objectifs établis pour la réunion

10 h

***Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion
de la diversité des expressions culturelles***

- Étude des résultats de la seconde session ordinaire de la Conférence des États parties
- Discussion concernant le mandat du Comité intergouvernemental
- Discussion concernant les activités du Groupe de Travail qui viendront appuyer le Comité intergouvernementale.

11 h

Pause

11 h 15

***Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion
de la diversité des expressions culturelles (suite)***

- La société civile participera à la discussion pour présenter leur évaluation des retombés de la Conférence des États parties, particulièrement en ce qui concerne les futures directives opérationnelles traitant l'Article 21.

12 h

Déjeuner

14 h 00

***11^e Réunion ministérielle – représentant du ministère de la
Culture, des Cultes et du Patrimoine national de la Roumanie***

